

# Fiche de données de sécurité

## Myristate d'isopropyle

Règlement CE/1272/2008 (Amendement REACH)

Date de révision : 31-01-2013  
Version V4.0

### SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur du produit

Identification du produit : Myristate d'isopropyle  
N° de réf. : REACH : 01-2119541806-35  
Nom commercial : MYRISTATE D'ISOPROPYLE  
Numéro CAS : No CAS : 110-27-0  
Numéro EC : No CE : 203-751-4

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industries chimiques.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : LAB SAS  
1 rue de la clef des champs  
FR-68600 Volgelsheim  
Tél. : +33 (0)3 89 22 77 65  
office@labsys.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59

### SECTION 2 Identificatetoù ded angers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Non réglementé.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Conseils de prudence\_

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucunes dans des conditions normales.

### SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Composants : Ce produit n'est pas dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
myristate d'isopropyle :	100 %	110-27-0	203-751-4		01-2119541806-35	Non classé. (DSD/DPD) Non classé. (GHS)

### SECTION 4 Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers secours : Consulter un médecin si une indisposition se développe.  
- Inhalation : Faire respirer de l'air frais.  
- Contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés.  
Laver la peau avec de l'eau savonneuse.  
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.  
Consulter immédiatement un ophtalmologue.

# Fiche de données de sécurité

## Myristate d'isopropyle

Règlement CE/1272/2008 (Amendement REACH)

Date de révision : 31-01-2013

Version V4.0

- **Ingestion** : Consulter un médecin.  
Rincer la bouche.  
Ne pas faire vomir.  
Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

**Symptômes liés à l'utilisation** : Aucun danger significatif.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

A l'intention du médecin : Traitement symptomatique.

### SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- **Agents d'extinction appropriés** : Poudre. Mousse. Dioxyde de carbone. Brouillard d'eau.

- **Agents d'extinction non appropriés** : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux** : Une température élevée peut libérer des gaz dangereux. CO, CO<sub>2</sub>, produit de pyrolyse toxique.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Classe d'inflammabilité** : Combustible.

**Prévention** : Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Ne pas fumer.

**Procédures spéciales** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.  
Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

### SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** : Les épandages peuvent être glissants.  
Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.  
Assurer une ventilation d'air appropriée.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour l'environnement** : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.  
Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.  
Eliminer le résidu par lavage à grande eau.  
Savon.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Porter un équipement de protection individuel, voir section 8.

### SECTION 7 Manipulation et stockage

# Fiche de données de sécurité

## Myristate d'isopropyle

Règlement CE/1272/2008 (Amendement REACH)

Date de révision : 31-01-2013

Version V4.0

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Manipulation** : Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.  
Assurer une ventilation d'air appropriée.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

#### **Stockage**

**Stockage** : L'acier inoxydable est recommandé pour l'entreposage.  
Conserver à l'abri des sources d'ignition. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues.  
Conserver à une température ne dépassant pas 60°C

#### **Stockage - à l'abri de**

: Agents réducteurs. Bases fortes. Agents oxydants forts. Acides forts.  
Rayons directs du soleil. Etincelles. Chaleur. Humidité.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

## SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### **Protection individuelle**

- **Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. A-P1  
- **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.  
- **Protection des yeux** : Lunettes de sécurité.  
- **Protection des mains** : Utilisez des gants en caoutchouc. butyl rubber > 120min (EN 374)  
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Aucune donnée disponible.

## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### 9.1.a. aspect

**Etat physique à 20 °C** : Liquide.

**Changement de l'état physique** : < 5°C

**Couleur** : Incolore.

#### 9.1.b. Odeur

**Odeur** : Caractéristique. Léger (légère).

9.1.c. Seuil olfactif : Aucune donnée disponible.

9.1.d. pH : Aucune donnée disponible.

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation : Aucune donnée disponible.

#### 9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

**Point d'ébullition [°C]** : >150

#### 9.1.g. Point d'éclair

**Point d'éclair [°C]** : 150 (ASTM D92)

9.1.h. Taux d'évaporation : Aucune donnée disponible.

9.1.i. Inflammabilité : Aucune donnée disponible.

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures) : Aucune donnée disponible.

9.1.k. Pression de vapeur

# Fiche de données de sécurité

## Myristate d'isopropyle

Date de révision : 31-01-2013

Version V4.0

Règlement CE/1272/2008 (Amendement REACH)

<b>Pression de vapeur [hPa]</b>	: < 0.001 (20°C)
<b>9.1.l. Densité de vapeur</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>9.1.m. Densité relative</b>	
<b>Densité</b>	: 853kg/m3 (20°C) 0.85
<b>9.1.n. Solubilité</b>	
<b>Solubilité</b>	: Huile. Solvants organiques.
<b>Solubilité dans l'eau</b>	: Insoluble.
<b>Solubilité dans l'eau [mg/l]</b>	: < 0.1 (20°C)
<b>9.1.o. Coefficient de partage : n- octanol / eau</b>	
<b>Log P octanol / eau à 20°C</b>	: >7 (calcul)
<b>9.1.p. Température d'auto- inflammabilité</b>	
<b>Temp. d'autoinflammation [°C]</b>	: 225 (92/69/CEE; méthode A15)
<b>9.1.q. Température de décomposition</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>9.1.r. Viscosité</b>	
<b>Viscosité à 20°C [mPa.s]</b>	: Environ 6
<b>9.1.s. Propriétés explosives</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>9.1.t. Propriétés comburantes</b>	: Aucune donnée disponible.

### 9.2. Autres informations

<b>Autres données</b>	: point de solidification < 5°C
<b>Point de goutte [°C]</b>	: Environ 7

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

**Stabilité thermique** : Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses** : Agents oxydants forts.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** : Chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières à éviter** : Bases fortes. Alcalis forts. Agents réducteurs. Agent oxydant. Acides forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Vapeurs irritantes.

## SECTION 11 Information toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	: (Littérature) Peu nocif
<b>- Autres</b>	: Aucune donnée disponible.
<b>Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]</b>	: >2000 Considéré comme non toxique.
<b>Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg]</b>	: >5000 (IUCLID)
<b>Irritation de la peau (lapin)</b>	: Légèrement irritant pour la peau. (IUCLID)
<b>Irritation des yeux (lapin)</b>	: Légèrement irritant. (IUCLID)
<b>Sensibilisation</b>	: Aucun risque de sensibilisation. maximum dose test on guinea pigs
<b>Cancérogénicité</b>	: Aucun ingrédient repris dans cette section.

# Fiche de données de sécurité

## Myristate d'isopropyle

Date de révision : 31-01-2013

Version V4.0

Règlement CE/1272/2008 (Amendement REACH)

Mutagénicité : / tératogénicité Aucun ingrédient repris dans cette section.

Toxique pour la reproduction : fertilité : Non classifié.

### SECTION 12 Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Informations toxicologiques : CE50r - 72h (Scenedesmus subspicatus) > 0.05 mg/l

CE50-48h Daphnia magna [mg/l] : > 0,05  
100 (IUCLID)

CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : (Lepomis macrochirus) > 1 000  
8400 (IUCLID) Brachydanio rerio

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation [%] : Le produit est biodégradable. >90% substance active au bismuth (OCDE 301B)

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation : Log POW : 7.7

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Information relative aux effets écologiques : Ne présente pas de risque spécifique pour l'environnement. (littérature)  
Aucune donnée disponible.  
Eviter le rejet dans l'environnement.

Classe WGK (Allemagne) : NWG : non dangereux pour le milieu aquatique.

### SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
Eviter le rejet dans l'environnement.

N°de déchet industriel : 07 07 99 - Déchets non spécifiés ailleurs.

### SECTION 14 Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

Information générale : Non classifié.

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

: Sans objet.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Sans objet.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Sans objet.

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possibles sans prendre de risque inutile.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

# Fiche de données de sécurité

## Myristate d'isopropyle

Date de révision : 31-01-2013

Règlement CE/1272/2008 (Amendement REACH)

Version V4.0

**Précautions individuelles** : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

**Mesures d'urgence en cas d'accident** : Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Sans objet.

## SECTION 15 Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

**Symbole(s)** : Aucun(e).

**Phrase(s) R** : Aucun(e).

**Phrase(s) S** : Aucun(e).

**Enregistrements** : AICS (The Australian Inventory of Chemical Substances) en Australie  
DSL (Domestic Substances List) au Canada  
ECL (Existing Chemical List) en Corée :  
ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles) au Japon :  
PICCS (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances) aux Philippines  
TSCA (Toxic Substances Control Act) aux États-Unis  
IECS (Inventaire des substances chimiques existantes en Chine) NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques).  
SWISS (Swiss Liste des toxiques IGS/IGS Giffliste)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

## SECTION 16 Autres informations

**Autres données** : Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N°1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.